

## DECISION DU MAIRE

Le Maire de la commune de Mantès-la-Ville,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 2131-1,

Vu les articles L.2334-40 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet 2025 « De Nouvelles Solidarités » du Centre de vie Sociale Augustin Serre,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire pour l'organisation du séjour seniors avec hébergement temporaire programmé du 23 juin au 27 juin 2025,

Considérant le devis d'un montant de 904 euros TTC établi par l'association « Point vert » dont le siège social est situé 38/40, avenue Jean Jaurès – 91120 PALAISEAU pour l'organisation de ce séjour avec un hébergement temporaire financé par la CNAV,

Considérant la prévision des crédits au budget 2025 de l'organisateur, le Centre de Vie Sociale Augustin Serre, pour la prise en charge financière de la prestation.

## DECIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

D'attribuer à l'association « Point vert » l'organisation du séjour seniors avec hébergement prévu du 23 au 27 juin 2025.

### Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces portant sur cette animation.

### Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal administratif de Versailles.

### Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Mantès-la-Jolie.

### Article 5 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mantès-la-Ville, le 24 juin 2025

**N° 2025-541**  
DECISION PORTANT  
ATTRIBUTION  
DE  
L'ORGANISATION D'UN  
SÉJOUR SENIORS  
A  
L'ASSOCIATION  
POINT VERT  
DU 23 AU 27 JUIN 2025

Certifié exécutoire après  
affichage et envoi au  
contrôle de légalité  
le : 03/07/2025

Le Maire,

Samy DAMERGY



Le Maire,

Samy DAMERGY

